

Liaison

LE JOURNAL DES LOCATAIRES | DÉCEMBRE 2022



DES GESTES UTILES POUR MAÎTRISER VOS CHARGES



**Jacqueline
CUENOT-STALDER,**
Présidente
d'Habitat 25



www.habitat25.fr

Préoccupation partagée par tous, la crise énergétique bouscule notre quotidien et appelle à la mobilisation de chacun d'entre nous.

Habitat 25, en concertation avec vos associations représentatives (CLCV, CNL et CSF), vous propose un numéro de Liaison exclusivement consacré à la maîtrise des consommations d'électricité, de gaz et d'eau. Vous y trouverez également des informations sur les aides.

En ce dernier mois de l'année 2022, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.
Bonne lecture !



L'augmentation mondiale des prix de l'énergie et les risques de coupures d'électricité concerne toute la population. Habitat 25 et les associations représentatives des locataires se sont accordés sur des mesures pour un hiver moins coûteux. Afin de limiter la hausse du coût du chauffage collectif, une température de 19°C en journée et 17°C la nuit, s'appliquera durant la saison de chauffe. **1°C de moins représente une baisse de consommation de 7 %.** Ces températures sont également recommandées aux locataires en chauffage individuel. Habitat 25 a demandé la plus grande vigilance aux prestataires pour optimiser le système de chauffage et, malgré les contraintes actuelles (inflation des prix, pénurie des matériaux), maintient son plan de réhabilitation afin d'améliorer la performance énergétique de ses immeubles. Ses équipes restent plus que jamais mobilisées pour accompagner les locataires dans cette période de crise énergétique. Une campagne d'information sur les gestes pour maîtriser les consommations a été créée par Habitat 25 et les associations de locataires.



LE CHAUFFAGE



**LE CHAUFFAGE :
19°C MAX !**

**LES ASSOCIATIONS
REPRÉSENTATIVES
DES LOCATAIRES CHEZ**



MON RADIATEUR EST FROID OU TIÈDE

La température du logement est peut-être déjà à plus de 19°C. S'il fait **doux dehors**, le radiateur n'a pas besoin de générer beaucoup de chaleur dans l'appartement. À l'inverse, plus il fera froid dehors, plus les radiateurs seront chauds. Pensez à **vérifier la vanne** du radiateur qui est peut-être fermée.

J'AI UNE SENSATION DE FROID

La température moyenne d'un logement doit être de 19°C. La **température ressentie** peut différer selon les conditions climatiques (pluie, ciel bleu, brouillard, etc.). Avant de contacter le prestataire en charge du chauffage, vérifiez la température de votre logement en plaçant un **thermomètre** au centre de la pièce à environ 1,50 mètre du sol.

LES BONS RÉFLEXES



- Baisser le chauffage quand on quitte une pièce ou le logement.
- Installer des rideaux épais et fermer les volets en fin de journée pour éviter les déperditions de chaleur.
- Placer des bas de portes sur celles donnant à l'extérieur
- Ne rien poser devant ou sur les radiateurs.
- Dépoussiérer les radiateurs.
- Aérer 10 minutes par jour.

UN PROBLÈME DE CHAUFFAGE ?

Contactez directement **l'entreprise partenaire d'Habitat 25**. Ses coordonnées sont affichées dans le hall de votre immeuble.



L'ÉLECTRICITÉ



**NOUS AVONS TOUS
UN RÔLE À JOUER !**

Smartphones, électroménager, consoles... quelques astuces permettent de maîtriser votre consommation électrique et réduire significativement la facture.

JE NE M'EN SERS PAS, JE DÉBRANCHE !

- **Éteindre tous les appareils en marche ou en veille** quand ils ne sont pas utilisés représente 10% d'économie d'électricité.
- **Les multiprises à interrupteur** permettent d'éteindre tous les appareils branchés d'un simple geste.

J'OPTIMISE L'ÉCLAIRAGE

- **Privilégiez les ampoules LED** : elles consomment peu et durent longtemps, ce qui compense un prix d'achat plus élevé.
- Éteignez **systématiquement** la lumière en quittant une pièce.
- Agencez vos meubles de façon à **profiter au maximum de la lumière naturelle**.

JE SURVEILLE MA CONSOMMATION

Les fournisseurs d'électricité proposent de suivre vos consommations d'électricité. Pour éviter les risques de coupure, **monecowatt.fr** informe d'une « météo » de la consommation d'électricité en France.

JE CUISINE ÉCONOME

Couvrez les poêles et casseroles pendant la cuisson et consommez **25 % d'énergie en moins**.



L'EAU

Les factures d'eau peuvent peser lourd dans le budget d'une famille. Pour agir, on traque les fuites et on adopte des gestes essentiels.

NOUS CONSOMMONS 148 LITRES D'EAU PAR JOUR ET PAR PERSONNE

À 81 %, la consommation d'eau passe dans l'hygiène, les sanitaires, la lessive et la vaisselle. Seuls 7 % sont consacrés à l'alimentation et la boisson.

HALTE AUX FUITES !

Une fuite de chasse d'eau passe souvent inaperçue mais s'avère très coûteuse : **ce sont 600 litres qui peuvent être purement et simplement gaspillés par jour...**

Pour repérer une fuite d'eau : fermez tous vos robinets, relevez l'index de votre compteur d'eau et patientez plusieurs heures (idéalement une nuit entière). Si l'index du compteur a changé, il y a une fuite.



**EAU :
LES BONS
RÉFLEXES !**

JE RÉDUIS MA CONSOMMATION DANS LA SALLE DE BAINS

- Installer des mousseurs sur les robinets et dans le pommeau de douche pour **réduire le débit de 30 à 50 %**, sans perte de confort ni de pression.

- **Privilégier les douches aux bains** : une douche rapide consomme de 35 à 60 litres d'eau contre au moins 150 litres pour un bain.

Une fuite d'eau ? Contactez sans délai Proxiserve (coordonnées dans le hall de votre immeuble).



Surveillez votre consommation d'eau avec notre tableau annuel de suivi, téléchargeable sur habitat25.fr



Retrouvez des conseils
pour maîtriser
vos consommations sur
habitat25.fr

**Des difficultés
pour régler votre loyer
ou vos charges ?
Contactez Habitat 25,
nos équipes peuvent trouver
des solutions avec vous.**

COUPS DE POUCE : CHÈQUE ÉNERGIE ET BOUCLIER TARIFAIRE

LE CHÈQUE ÉNERGIE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le chèque énergie est une aide de l'État attribuée aux ménages modestes pour régler leurs factures individuelles d'énergie. Son attribution est automatique : vous n'avez pas de démarche à réaliser. Vérifiez votre éligibilité sur www.chequeenergie.gouv.fr

- **QUE PUIS-JE PAYER AVEC MON CHÈQUE ÉNERGIE ?** Le chèque énergie est à utiliser auprès des fournisseurs d'énergie que vous réglez en direct. Par exemple, votre fournisseur d'électricité ou de gaz, si vous êtes en chauffage individuel.
- **IMPOSSIBLE D'UTILISER SON CHÈQUE ÉNERGIE AUPRÈS D'HABITAT 25.** Habitat 25 ne peut accepter votre chèque énergie pour régler votre loyer ou vos charges. Si vous êtes en chauffage collectif, et que vous n'avez donc pas d'abonnement individuel, vous pourrez régler vos factures individuelles d'électricité.

LE BOUCLIER TARIFAIRE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le bouclier tarifaire est un dispositif, actif depuis l'automne 2021, qui limite l'augmentation des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

- **POUR LES LOCATAIRES EN CHAUFFAGE INDIVIDUEL.** C'est à vous de souscrire un contrat indexé sur le tarif réglementé pour bénéficier du bouclier tarifaire.
- **POUR LES LOCATAIRES EN CHAUFFAGE COLLECTIF.** Aucune démarche à faire. Pour fin 2021 et 2022, les prestataires d'Habitat 25 identifient les logements éligibles au bouclier tarifaire collectif. Habitat 25 informe les locataires concernés et déduit les sommes correspondantes des charges. Pour 2023, Habitat 25 est encore dans l'attente d'informations sur le calcul et les modalités du bouclier tarifaire.



www.habitat25.fr

AGENCE DE BESANÇON

3, rue Louis Garnier
25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 82 78 00

AGENCE DE MONTBÉLIARD

6 bis, rue du Petit Chênois
25204 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 90 71 00

AGENCE DE PONTARLIER

2-4, rue Bourdin
25300 Pontarlier
Tél. : 03 81 82 78 35

Nos agences sont ouvertes :

Du lundi au jeudi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h et le vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h

SIÈGE SOCIAL

5, rue Louis Loucheur - 25041 Besançon cedex

Directeur de la publication : Laurent Gaunard - **Directeur de la rédaction :** Lucie Louvet - **Rédacteur :** Nora Hammache -
Visuels : Staccato, L. Georges/J. Varlet Département du Doubs 2021, Habitat 25 et Adobe Stock - **Conception et réalisation :**
Staccato - **Impression :** L'imprimeur Simon - **Date de parution / dépôt légal :** Décembre 2022 - ISSN : 2256 7208